

NOMBRES DE MEMBRES

Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	12

Date de la convocation

06 mars 2025

Date de la séance

13 mars 2025

N°2025_03_05

Approbation du projet
d'acquisition de matériels destinés
au service technique

Séance du 13 mars 2025

Le treize mars deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Catherine MALAISÉ.

Présents : Catherine MALAISÉ, Claude LÉVÊQUE, Chantal WAGNER, Brigitte GODART, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Frédéric LEFEVRE, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Audrey POTAUFEUX

Absents ayant donné procuration : Jocelyne LARUE représentée par Catherine MALAISÉ, Jean-Noël GODIN représenté par Chantal WAGNER

Absents excusés : Benjamin WAQUELIN, Justine MARCY-CHINCHILLA

Absents : Damien GOULARD

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,
VU la nécessité pour la commune d'investir dans du matériel adapté afin de garantir l'entretien efficace des espaces communaux,

CONSIDÉRANT que l'acquisition d'un tracteur et de ses accessoires est indispensable à la bonne exécution des missions de service public, notamment l'entretien des voiries et des espaces verts,
CONSIDÉRANT l'évaluation des besoins réalisée par le service technique et les devis recueillis pour cette acquisition,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Finances », en date du 24 février 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'approuver l'acquisition en 2025 du matériel suivant auprès de l'entreprise PM PRO, situées à FISMES (51170) :

- Tracteur petit châssis (plateau de coupe inclus), de la marque John Deere, au prix de 20 700,00 € HT ;
- Chargeur à accrochage automatique de la marque John Deere, au prix de 4 400,00 € HT ;
- Benne portée attelage 3 points de la marque MAJAR, au prix de 650,00 € HT ;
- Cuve d'arrosage sur châssis de la marque ECIM, au prix de 4 600,00 € HT ;
- Broyeur de la marque MAJAR, au prix de 3 850,00 € HT ;
- Lame à neige pro de la marque MAGSI pour chargeur frontale John Deere, au prix de 5 505,00 € HT.

représentant un coût total de 39 705,00 € HT.

- d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette acquisition.

- d'autoriser l'inscription des crédits nécessaires à cette acquisition au budget primitif 2025 de la commune.

Le Maire,
Catherine MALAISÉ



Date de transmission de l'acte: 20/03/2025
Date de reception de l'AR: 20/03/2025

051-215104159-2025_03_05-DE
A G E D I